



Les biens qui se divisent en se partageant mais sont en quantité finie

J'en viens maintenant à ma seconde catégorie de biens et services, une des catégories les plus importantes pour la gouvernance locale : les biens qui se divisent en se partageant mais qui sont en quantité finie.

Pour concrétiser la réflexion, nous nous centrerons sur deux exemples : l'eau et les sols. Je serai amené aussi à illustrer cette catégorie de bien par l'énergie fossile. Vous le savez bien, quelle que soit l'ingéniosité humaine, les ressources hydriques sont limitées. Quelle que soit l'ingéniosité humaine, les sols, les territoires se trouvent limités. Donc, se pose de façon incontournable à propos de la gouvernance de ce type de bien, la question de la justice et pas seulement la question de l'efficacité. Que l'on dise que ce sont des biens offerts par la nature, des biens offerts par Dieu, ce sont des biens face auxquels nous, êtres humains, nous sommes d'une certaine manière à égalité.

Vous savez, il y a des régions du monde aujourd'hui (je pense à l'Inde) où des villageois se trouvent privés d'eau parce que dans le secteur un golf absorbe toutes les ressources hydriques. Quand je parle de la dimension de justice, elle prend une forme parfois dramatique. Quand nous évoquons (qu'il s'agisse de l'eau ou de l'énergie) une certaine forme de minimum incontournable nécessaire à la dignité humaine, c'est une évidence. Vous savez bien, vous la connaissez dans votre propre ville, la montée de la précarité énergétique. Quand une famille ne peut plus se laver, ni s'éclairer, ni disposer d'un minimum de chauffage, nous arrivons au niveau de l'intolérable. Donc, pour ce type de bien, quelle que soit la manière dont nous retournons le problème, quelle que soit son option politique, quelle que soit sa préférence dans les modes de gestion, la question de la justice se trouve posée de façon incontournable.

Mais se trouve aussi posée la question de l'efficacité. L'entretien de la fertilité des sols est une question complexe. Vous savez sans doute que l'introduction depuis maintenant 70 ans ou plus, d'une agriculture chimique, d'une agriculture dite intensive, est en train de détruire la fertilité des sols, d'en supprimer la matière organique, de déstructurer les sols au point que nous devons maintenant introduire des « décompacteuses » une fois que l'on a matraqué les sols avec de grands tracteurs. Cette question de l'entretien de la fertilité a littéralement hanté toutes les sociétés rurales avant nous, était au cœur même des savoir-faire paysans, de la régulation communautaire. La mobilisation de la biomasse domestique (de la merde, pour appeler les choses par leur nom) était une question d'une importance sociale cardinale dans la société chinoise rurale. Toutes les questions d'entretien de la fertilité étaient des questions de survie de la société. Nous l'avons oublié comme nous avons oublié bien des choses avec la révolution industrielle en disant : « Qu'à cela ne tienne, nous allons faire des apports d'azote et autres, de manière chimique. », et nous avons cru pouvoir nous dispenser de l'entretien de la fertilité des sols, voire des sols eux mêmes. Il n'empêche que la question de l'entretien collectif de la fertilité demeure et ne peut pas se traiter seulement parcelle par parcelle.

En ce qui concerne l'eau, en tant que collectivités territoriales, vous êtes les mieux placés pour le savoir : il ne suffit pas de dire qu'il y a de la ressource en eau. Il faut encore l'acheminer, la traiter, la recycler. À côté de l'idée de quantité finie, qui impose l'idée de justice, il y a la question de l'efficacité. Donc, tous les régimes de gouvernance auxquels nous devons réfléchir, pour ce type de bien, doivent répondre simultanément à ces deux exigences.

Vers quel régime de gouvernance cela conduit-il par exemple dans le domaine de l'énergie (nous pourrions en dire autant dans les autres domaines) ? Cela conduit vers l'idée de *quotas négociables* : des modes de gouvernance tout à fait différents de ceux que nous pratiquons aujourd'hui. Réfléchissez simplement à ce problème de l'équité rapporté à l'énergie fossile. Quelle est la caractéristique de la consommation d'énergie ? Premièrement, cette consommation pèse d'autant plus lourd dans les budgets que l'on est pauvre. Deuxièmement, plus on est riche, plus on consomme de l'énergie, mais aussi plus il est facile de choisir entre mode de vie et mode de consommation. Cela s'exprime très bien en chiffres. Effectivement, quand on observe les modes de vie des classes moyennes supérieures, on constate que la consommation énergétique, à revenu donné varie dans des proportions considérables, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on a un faible budget, contraint, et que se chauffer et arriver à aller au boulot si en plus on se retrouve dans une situation où l'on est loin de la ville, devient une contrainte, voire d'obsession au quotidien.

Dans une situation comme celle-ci, ce à quoi nous avons souvent recours, la fiscalité, est en fait un impôt socialement régressif puisqu'il va frapper beaucoup plus les pauvres que les riches. Si en revanche vous dites :

« non, il faut prendre la chose complètement différemment »// (et cette réflexion est en train de monter au niveau mondial), nous n'arriverons à ce fameux facteur 4 (vous connaissez cela : pour un même service rendu, diviser par quatre la consommation d'énergie fossile) que par un mécanisme de rationnement. Toutes les études prospectives le montrent.

Ce rationnement, il faut le transformer en un véritable modèle de vie. Il faut faire en sorte qu'au nom de la justice, chacun ait le même quota et celui qui veut, par civisme ou par contrainte, réduire sa consommation d'énergie fossile ou parce qu'il a la capacité de produire de l'énergie renouvelable, ait la capacité de le vendre aux autres. C'est vrai au niveau des familles, des collectivités territoriales (je suis de ceux qui plaident pour des quotas territoriaux d'énergie négociables), et c'est vrai au niveau des Etats.

Cet exemple illustre le fait que, dès lors que l'on prend très au sérieux cette double exigence de justice et d'efficacité, on retrouve nos deux principes majeurs de gouvernance : la nécessité d'inventer des formes nouvelles, et l'articulation des différentes échelles. On ne peut pas gérer l'eau sans penser la coordination entre la petite échelle du voisinage, voire l'échelle familiale du robinet, de la chasse d'eau, et l'échelle du grand bassin versant transfrontalier. Même chose pour l'énergie fossile.

Vous voyez des formes nouvelles de régimes de gouvernance et l'application du principe d'articulation des échelles de gouvernance comme guide pour nous permettre d'inventer des réponses très diversifiées, selon le bien, à l'intérieur de cette grande catégorie.